



Description

Titre Professionnel – niveau 4

Ce titre professionnel forme en 2 ans des auxiliaires vétérinaires dont l'activité est particulièrement riche et variée.
Les principales activités de l'ASV comprennent des activités en front-office (relations clientèle, secrétariat) et en back-office (assistance administrative, hygiène, assistance technique au vétérinaire).
Ce métier s'exerce dans un cadre réglementaire précis, «sous le contrôle et la responsabilité d'un vétérinaire praticien».

Etre ASV exige donc une grande polyvalence (compétences techniques, capacités relationnelles et commerciales), et une vraie passion pour les animaux.

L'accès à la formation est réservé aux majeurs détenteurs d'un diplôme de niveau 4 (Bac).

Le diplôme est composé de 4 blocs de compétences: conseiller la clientèle, réaliser la gestion administrative, Assurer l'hygiène, Assister le vétérinaire
L'obtention de ce titre donne l'équivalence à l'attestation de connaissances pour les animaux de compagnie d'espèces domestique (ACACED).

Le titre d'ASV est une certification reconnue par la profession vétérinaire et le Ministère de l'agriculture, certifiée par le GIPSA.

Il peut aussi être obtenu, selon l'expérience du candidat, par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) .

Compétences visées:

- Assurer l'accueil et conseiller la clientèle
- Délivrer les produits dans le respect de la réglementation
- Animer l'espace d'accueil et de vente des produits non réglementés
- Assurer le suivi des activités, le secrétariat et les encaissements
- Assurer le suivi des stocks et des commandes
- Éliminer les agents infectieux et prévenir les contaminations dans l'environnement professionnel
- Préparer le matériel médical et les examens
- Surveiller les animaux en soins
- Assurer la contention des animaux
- Assister le praticien dans la réalisation des interventions chirurgicales
- Assister le praticien dans la réalisation des soins, des examens complémentaires ou des autopsies

Débouchés Métiers

Les activités de l'auxiliaire spécialisé vétérinaire ne peuvent s'exercer qu'au sein d'un cabinet vétérinaire, d'une clinique vétérinaire ou d'un centre hospitalier vétérinaire.

Poursuites d'études

Pour évoluer dans l'emploi (poste à responsabilité):

Pour acquérir des compétences supplémentaires :

Voies d'accès au sein du réseau Réana

Formation initiale scolaire	
Formation par Apprentissage	X
Formation continue pour adultes	

Lieux de la formation

Formation initiale scolaire	Formation par Apprentissage	Formation continue pour adultes
	CDFAA de la Gironde	